



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **26 avril 2021**

Décision n° **CP-2021-0423**

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Développement des modes actifs - Attribution d'une subvention à l'association Pignon sur rue pour son programme d'actions 2021

service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction voirie, végétal et nettoyage

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Bagnon

Président : Monsieur Bruno Bernard

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 9 avril 2021

Secrétaire élu : Monsieur Jérôme Bub

Affiché le : mardi 27 avril 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, MM. Ben Itah, Badouard, Mme Brunel Vieira, M. Marion, Mme Runel, M. Debû, Mme Fréty, M. Ray, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, Mme Brossaud, M. Boumertit, Mme Dehan, M. Bub, Mme Collin, M. Cochet, Mme Sarselli, M. Gascon, Mme Fautra, M. Vincendet, Mme Pouzergue, M. Charmot, Mme Croizier, M. Bréaud, Mme Nachury, M. Buffet, Mme Crespy, M. Seguin, Mme Corsale, MM. Lassagne, Kimelfeld, Mme Picot, M. Da Passano, Mme Panassier, MM. Kabalo, Grivel, Mme Asti-Lapperrière, M. Vincent, Mme Fournillon, M. Pelaez, Mme Sibeud, M. Geourjon, Mme Frier.

Commission permanente du 26 avril 2021**Décision n° CP-2021-0423**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Développement des modes actifs - Attribution d'une subvention à l'association Pignon sur rue pour son programme d'actions 2021**

service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Direction voirie, végétal et nettoyage

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 7 avril 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales.

I - Contexte

L'association Pignon sur rue est une association dont l'objet est de faciliter et donner envie aux Grands Lyonnais d'utiliser le vélo ou la marche dans leurs déplacements quotidiens. La Métropole de Lyon a apporté son soutien aux activités de cette association depuis 2005.

II - Objectifs

Par délibération du Conseil n° 2021-0397 du 25 janvier 2021, la Métropole a défini sa programmation pluriannuelle des investissements (PPI) pour la période 2021-2026. Dans ce cadre, la Métropole a la volonté d'être garante des biens communs, ainsi que de construire et donner aux habitantes et habitants les moyens d'une transition écologique exemplaire, en poursuivant, notamment, les 2 grands objectifs suivants :

- la mise en œuvre de réponses structurelles et concrètes aux défis posés par le dérèglement climatique,
- la réorientation des politiques de déplacements, en faveur des transports en commun et des mobilités actives.

Face à l'intensité des déplacements réalisés sur le territoire de la Métropole, qui est une source colossale de nuisances (pollution de l'air, bruit, encombrement de l'espace public, congestion, insécurité, etc.), la Métropole souhaite encourager les modes de déplacement les plus vertueux afin de mieux se déplacer sur l'ensemble du territoire métropolitain.

Ainsi, elle souhaite développer la pratique des modes actifs et changera d'échelle dans le développement des infrastructures dédiées aux vélos et aux piétons, avec une enveloppe totale inédite de 200 000 000 € allouée à cet effet.

Cet investissement massif se conjuguera avec un renforcement des services, de la sensibilisation et de l'accompagnement des Grands Lyonnais à la pratique du vélo.

La présente décision définit le cadre de l'attribution d'une subvention au profit de l'association Pignon sur rue dans le cadre de son programme d'actions relatif à la promotion des modes actifs pour l'année 2021.

III - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2020 et bilan

Par délibération du Conseil n° 2020-4085 du 20 janvier 2020, la Métropole a procédé à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 90 000 € au profit de l'association Pignon sur rue dans le cadre de son programme d'actions relatif à la promotion des modes actifs pour l'année 2020.

Le bilan des actions de partenariat entre l'association Pignon sur rue et la Métropole, menées au cours de l'année 2020, fait apparaître notamment :

- l'amélioration de la visibilité des services dans le lieu de ressource "la Maison du vélo Lyon" plus accessible pour l'ensemble des usagers souhaitant avoir des informations et conseils sur les modes actifs (accueil et renseignement de près de 2 000 personnes et ce, malgré la crise sanitaire et les périodes de fermeture imposées),
- la diffusion d'une lettre d'information mensuelle sur le vélo (5 000 abonnés),
- la mise en place de la plateforme "mon vélo solidaire" : pendant le confinement, la Maison du vélo Lyon a voulu aider les travailleurs qui devaient continuer à travailler en offrant la possibilité aux habitants confinés de prêter leur vélo sur une plateforme dédiée à cet effet,
- la mise en place d'une hotline pendant les périodes de confinement afin de continuer à renseigner les personnes désirant se mettre au vélo,
- la formation de 150 cyclistes débutants (ou remise en selle) grâce à la vélo-école des particuliers et la formation de 80 cyclistes grâce à la vélo-école sociale (personnes en insertion ou bénéficiaires de structures sociales résidant sur toute la Métropole),
- le suivi des lignes pedibus existantes sur 18 communes du territoire et la création d'une nouvelle ligne pédibus,
- la réalisation d'une bourse aux vélos en ligne,
- l'animation de 4 ateliers vélos auprès de collégiens et la réalisation d'un diagnostic de l'apprentissage de la mobilité à vélo des enfants auprès des communes de la Métropole,
- la réalisation de plus de 250 marquages de vélos, et près de 300 contrôles techniques.

IV - Programme d'actions pour l'année 2021 et plan de financement prévisionnel

Le soutien de la Métropole à l'association Pignon sur rue pour l'année 2021 se traduira par le versement d'une subvention de fonctionnement permettant l'exercice des activités de promotion des modes actifs de déplacement et portera sur un programme d'actions 2021 orienté vers les actions suivantes :

- renforcer les activités existantes, avec notamment :
 - . la formation à la conduite à vélo en ville de 300 personnes grâce à la vélo-école des particuliers,
 - . le doublement du nombre de visiteurs de la Maison du vélo grâce à des services vélos étoffés et des conseils avisés,
 - . l'organisation, tout au long de l'année, de campagnes d'informations d'envergure pour prévenir les accidents/conflits entre les différents usagers de la rue ;
- toucher de nouveaux publics, de nouveaux territoires par :
 - . l'accompagnement des communes et des établissements scolaires sur la mise en place d'actions contribuant au déploiement du savoir-rouler à vélo des enfants,
 - . des actions de conseils/informations auprès des entreprises pour qu'elles incitent leurs salariés à venir au travail à vélo et ce, en toute sécurité,
 - . l'accompagnement des communes et des structures partenaires dans leurs projets d'éco mobilité pour essaimer les vélo-écoles ou les Maisons du vélo au plus près des habitants de la Métropole.

Le budget prévisionnel 2021 de l'association Pignon sur rue se présente comme suit :

Recettes (en €)		Dépenses (en €)	
subventions	157 700		
- Métropole de Lyon	120 000		
- fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire -FONJEP- (État)	7 100		
- fonds de développement pour la vie associative -FDVA- (État)	4 000	salaires et charges	200 000
- Agence de services et de paiement -ASP- (État)	3 600		
- Ville de Lyon	10 000		
- Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA)	3 000		
- autres subventions en attente	10 000		
ventes de prestations	67 000	loyer	27 000
adhésions, participations, dons	5 000	équipements et achat prestations Maison du vélo	5 000
fondations, prix, mécénat	30 000	frais de structures	5 000
reprise sur amortissement et provisions	3 000	frais spécifiques des actions	12 700
		prestations diverses	10 000
		dotation aux amortissements	3 000
Total	262 700	Total	262 700

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant total de 120 000 € au profit de l'association Pignon sur rue dans le cadre de son programme d'actions relatif à la promotion des modes actifs pour l'année 2021.

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DECIDE

1° - Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 120 000 € au profit de l'association Pignon sur rue dans le cadre de son programme d'actions relatif à la promotion des modes actifs pour l'année 2021,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Pignon sur rue définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre tout acte nécessaire à l'exécution de ladite convention.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2021 - chapitre 65 - opération n° 0P09O5349.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 avril 2021.